

**Rapport de la Commission du Conseil communal chargée de l'étude du préavis No. 52/92.**

Concerne : Demande de crédit de Fr. 290'000.-- pour l'amélioration de l'informatique à l'Administration communale.

---

La Commission formée de Mme Sonja Alpstaeg, Mme Pierrette Waldvogel (absente), MM. Willy Gauchat, André Schaffter, Pierre Sieber, s'est réunie une première fois le 23 avril 1992. Ont été priés d'assister à cette séance MM. Alfred Berthet et Eddy Micheloud, membres de la commission consultative permanente pour les équipements informatiques de l'Administration communale. Nous les remercions des informations complémentaires très utiles qu'ils ont pu nous fournir, ayant suivi le développement de l'informatique à la Commune de Prangins depuis son introduction et qui connaissent parfaitement les problèmes expérimentés avec le système NCR. Nous avons pu nous rendre compte de la nécessité pour la Commune de passer à un système répondant aux besoins actuels et pour lequel un service d'application et de maintenance irréprochable peut être assuré.

La Commission s'est réunie une deuxième fois le 30 avril 1992. A cette séance ont participé MM. Jean-Pierre Frutiger, syndic, et M. Clémence, boursier communal, que nous remercions de nous avoir donné de plus amples détails et précisions aussi bien sur les difficultés rencontrées avec le système NCR et les raisons qui les poussent à proposer l'acquisition d'un nouveau concept de gestion des affaires communales supporté par un système IBM AS/400.

Mme Alpstaeg qui, pour des raisons familiales, ne pourra pas être présente, lors de la séance du Conseil communal du 13 mai 1992, a prié M. André Schaffter de bien vouloir fonctionner comme rapporteur lors de cette séance.

Vu le délai très court imparti à la commission chargée de l'étude de ce préavis, celle-ci exprime le regret de ne pas avoir eu l'occasion de visiter un site où la gestion des affaires courantes est effectuée avec le système IBM AS/400 tel que la Commune prévoit de l'acquérir, et travaillant avec les logiciels d'Info-Gestion SA.

Cependant cette démarche a été faite, entre autres, par M. Clémence qui sera responsable de tout le système informatique de la Commune.

Dans notre analyse de la demande de la Municipalité de changer de système informatique, nous avons relevé en particulier l'évidence que l'équipement NCR acquis en 1984 pour Fr. 175'000.-- et complété par l'achat d'un équipement complémentaire en 1989 pour Fr. 140'000.-- ne donne plus satisfaction et qu'il n'existe pas de possibilités d'extension. De plus, les sérieux problèmes expérimentés au niveau de la maintenance, le fait de ne plus trouver d'interlocuteurs valables auprès de NCR, la perte de données, ont poussé la Municipalité à prendre la décision de changer de système informatique.

Après toutes les informations que nous avons reçues de la Commission permanente, nous ne pouvons qu'approuver la demande de la Municipalité d'abandonner le système NCR, la fiabilité des données ne pouvant plus être assurée, et de retenir l'offre d'Info-Gestion, basée sur le matériel IBM AS/400 qui a

été étudiée en détails par la Commission et qui permettra à la Municipalité de disposer d'un matériel qui a fait ses preuves et dont les programmes d'exploitation et d'application sont utilisés avec succès et satisfaction par un grand nombre de communes du Canton de Vaud, telles que Renens, Bex, Lutry, etc. Il y a également lieu de noter que ces communes qui ont déjà adhéré à ce système collaborent entre elles et peuvent se transmettre les informations. Il s'agit d'un système s'intégrant de plus en plus dans une grande partie des communes du Canton de Vaud.

Nous tenons à relever que des offres ont également été soumises par 3 autres fournisseurs.

L'offre d'Info-Gestion a été soumise à la Fiduciaire Heller qui a pris position favorable par écrit. Par ailleurs, M. Clémence qui connaît très bien le système IBM, ayant travaillé avec celui-ci à la Commune de Gimel, est d'avis que c'est le meilleur choix.

Un autre point très important est le fait que le matériel choisi est extensible et répondra aux besoins de la Commune pour les prochaines 10 années.

Par ailleurs, Info-Gestion dispose d'une équipe de 20 spécialistes qui assurent la maintenance et le développement.

Le programme de conversion et la mise en place des différents logiciels nous semblent judicieux et adaptés aux besoins de la Commune de Prangins.

Dans l'ensemble, nous sommes convaincus que le projet proposé répond pleinement à une informatisation complète et efficace de notre Commune.

En conclusion, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No. 52/92, demande de crédit de Fr. 290'000.-- pour l'amélioration de l'informatique à l'Administration communale,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1/ d'accorder le crédit de Fr. 290'000.-- à la Municipalité pour l'amélioration de l'informatique à l'Administration communale,

2/ d'assumer l'investissement proposé par la trésorerie courante,

3/ de faire figurer au budget de fonctionnement, durant cinq années, la somme de Fr. 58'000.-- en guise d'amortissement,

4/ de porter au budget de fonctionnement :

a) dès 1993, pour la maintenance des programmes, la somme de Fr. 10'500.--

b) dès 1994, pour l'entretien du matériel et l'assistance continue, la somme de Fr. 16'500.--

étant entendu que ces charges compenseront celles payées jusqu'alors à la firme NCR.

La Commission : Sonja Alpstaeg



Willy Gauchat



Pierre Sieber



Pierrette Waldvogel  
(absente)

André Schaffter  
(rapporteur)

